

Labels

Péronne, ville labellisée !

La ville de Péronne détient le label « **Ville fleurie** ». Actuellement, elle possède trois fleurs qui récompensent les efforts locaux en faveur de l'environnement. Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

En octobre 2020, la ville de Péronne a reçu le label « **Terre de Jeux 2024** ».
En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. La ville de Péronne souhaite vibrer et se rassembler pendant les semaines de compétition pour vivre au rythme des épreuves et connaître la magie des Jeux. Ce label valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

En 2023, la ville de Péronne a intégré le dispositif « **Ville amie des aînés** ».
Le label « **Ami des aînés** » constitue un outil complémentaire au service des collectivités engagées par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Ce label vise à valoriser les dynamiques territoriales et à accompagner les acteurs locaux dans la mise en oeuvre d'une dynamique d'amélioration continue des politiques locales.

En 2024, la ville de Péronne a reçu le label « **Territoires, Villes et Villages Internet** ».

La marque territoriale « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » concerne les villages comme les grandes villes, dès les premiers services connectés aux habitants et usagers du territoire. Il reconnaît la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à disposition de chacun dans l'intérêt général.